

BON DE COMMANDE

PARTENARIAT 2026

RESTAURANT - CRÊPERIE - GLACIER - PIZZERIA GUINGUETTE - SNACK - À EMPORTER

À RETOURNER AVANT LE 1ER DÉCEMBRE

VOTRE ACTIVITÉ:

Restaurant	urant Crêperie Glacie	Glacier	<mark>Pizzeri</mark> a	Guinguette	Snack	
À emporter	Autre, préd			VOS A	VANTAGES	
Nom de la structure	:					
Adresse de la structure :				→ Fiche détaille Internet	ée sur notre site	
Adresse de facturation (si différente) :				→ Encart 1/6 de brochure imprin	e page dans notre née en 18000	
Tél Pro :Email Pro :				exemplaires → Dépôt de votre documentation dans nos bureaux		
Tél Perso :Email Perso :						
				nos agendas <i>(te</i>	nos agendas (territoire Cèze Cévennes uniquement) Participation gratuite et facultative	
Site Web:				→ Participation		
N° SIRET :					réductions Carte	
Responsable (Nom &	& Fonction):			PA33	- MW	
					on RGPD (Obligatoire) epte les conditions générales de partage	
					e diffusé sur les supports de l'Office de	
				Commune de Càre		
Votre établissement se situe :				Cévennes*	Autre commune	
				70€	100€	
Si vous souhaitez fi d'indiquer le nombi			s, merci de co	ocher « <mark>encart supplém</mark> e	entaire» (ci-dessous) et	
* Communes de Cèze Céveni	nes : Allègre-Les-Fumac	les, Barjac, Bessè <mark>ge</mark>		ry, Gagnières, Méjannes-le-Clap, M		
jols-et-Avéjan, St-Privat-de-C				gude, Saint-Ambroix, Saint-Brès, S araux.	aint-Denis, St-Jean-de- Marue-	
Encart supplé	émentaire 40	of / oncort		Nombre d'encarts		
Autre activité commerce	-	encart		supplémentaires souhaités		
Restaurant	Producteur	Culture	Art B	ien-être Commer	ce Service	
Publicité dans le		350€ 1	/2 Page			
Votre publicité sera visible dans notre guide commerces et loisirs imprimé en 18000 690€ Page el exemplaires. 890€ 2ème ou IMPORTANT: MERCI D'ATTENDRE LA RÉCEPTION DE LA FACTURE PO					TOTAL TTC	
:		: :				
DATE: SIGNATURE (nom, prénom):						
<u></u>	······	<u>i i</u>	·····	<u></u>		
	р	artenaire.ot.ccm	c@gmail.com -	04 66 25 08 60		

Conditions générales de partenariat :

L'Office de Tourisme se réserve le droit de refuser une demande de partenariat en cas de non paiement de un ou plusieurs partenariat(s) antérieur(s)et de refuser un partenariat en cas de dossier incomplet (bon de commande non signé, questionnaire non complété, absence de justificatif).

Une action en dommages-intérêts ne saurait être intentée contre l'Office de Tourisme à la suite de la non parution d'une annonce ou de parution avec erreur.